STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX

Dpt. **M**aintenance et **E**xpertise **R**éseaux
Expertise **R**éseaux et **D**onnées

F66

GUIDE PRATIQUE DE RACCORDEMENT D'UNE INSTALLATION DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE



Responsables du document :
Département Service Interventions Clientèles
Acheminement Gestion Investissements Raccordement Régulation

Mise en forme et diffusion :
Département Maintenance et Expertise Réseaux
Groupe Expertise Réseaux et Données

CATALOGUE MATÉRIEL - FASCICULE

ÉDITION : SEPT. 2023

© Strasbourg Électricité Réseaux S.A.

VERSION

Date	Réf.	Commentaires détaillés
SEPT. 23	GM/HD/RG(SIC)	Création du document

© Strasbourg Électricité Réseaux S.A.

SOMMAIRE

1. AVANT PROPOS5

2. GÉNÉRALITÉS.....7

3. CAS DE PARKING INTÉGRÉ À UN COLLECTIF.....9

4. CAS DE PARKING EXTERIEUR OU DISTINCT D'UN BATIMENT COLLECTIF17

5. NOMENCLATURES25

© Strasbourg Électricité Réseaux S.A.

© Strasbourg Électricité Réseaux S.A.

1. AVANT PROPOS

Ce document a vocation à décrire les solutions techniques mises en œuvre dans le cadre des raccordements des Installations de recharges pour véhicules électriques (IRVE) au réseau public de distribution d'électricité.

Les descriptions de ce document tiennent compte de la norme NF C14-100 de juillet 2021 qui définit précisément la conception des branchements, et des textes réglementaires en vigueur.

L'activité raccordement IRVE étant récente, ce guide fera l'objet de mises à jour lors des évolutions réglementaires et des normes et du référencement de nouveaux matériels. Ces mises à jour prendront également en compte les retours d'expérience pour préciser les possibilités techniques de mise en œuvre.

© Strasbourg Électricité Réseaux S.A.

© Strasbourg Électricité Réseaux S.A.

2. GÉNÉRALITÉS

Pour le raccordement au réseau public électrique de distribution d'une installation de recharge pour véhicules électriques, il convient de formuler une demande de raccordement auprès du gestionnaire du réseau de de Strasbourg Électricité Réseaux en utilisant le portail accessible à partir du site:

www.strasbourg-electricite-reseaux.fr

L'énergie soutirée est mesurée au point de livraison. Un seul contrat de soutirage est admis par point de livraison.

Selon les prescriptions de la norme NF C14-100 et les principes décrits dans le présent document, le branchement comportera un Coupe Circuit Principal Individuel (CCPI).

La mise en service du branchement électrique d'une nouvelle installation raccordée au réseau public de distribution nécessite au préalable la remise d'une attestation de conformité visée par le CONSUEL.

© Strasbourg Électricité Réseaux S.A.

© Strasbourg Électricité Réseaux S.A.

3. CAS DE PARKING INTÉGRÉ À UN COLLECTIF

3.1. Raccordement au Réseaux Publique de Distribution (RPD). Un PDL par place (≤ 36KVA) *10*

3.1.1. Solution technique de référence via raccordement sur colonne (Neuf et Existant) .. *10*

3.1.2. Raccordement depuis un Coffret de branchement "ECP3D" (Existant uniquement), "2x 160A", "3x 160A" , "2x ECP2D" (Neuf et Existant)..... 11

3.1.3. Raccordement depuis un ECP2D dédié (Neuf et Existant)..... 12

***3.2. Raccordement Solution opérateur IRVE**..... 13*

3.2.1. Puissance ≤ 36 KVA (Neuf et Existant)..... 13

3.2.2. Puissance > 36 KVA et ≤ 120 KVA (Neuf et Existant)..... 14

3.2.3. Puissance > 120 KVA et ≤ 250 KVA (Neuf et Existant)..... 15

© Strasbourg Électricité Réseaux S.A.

3.1. Raccordement au Réseaux Publique de Distribution (RPD). Un PDL par place (≤ 36KVA)

3.1.1. Solution technique de référence via raccordement sur colonne (Neuf et Existant)

Chaque borne de recharge dispose d'un compteur et disjoncteur individuel alimenté depuis une colonne (travée) horizontale. Cette travée est reprise depuis le pied de colonne alimentant les usages domestiques et non domestiques (usagers).

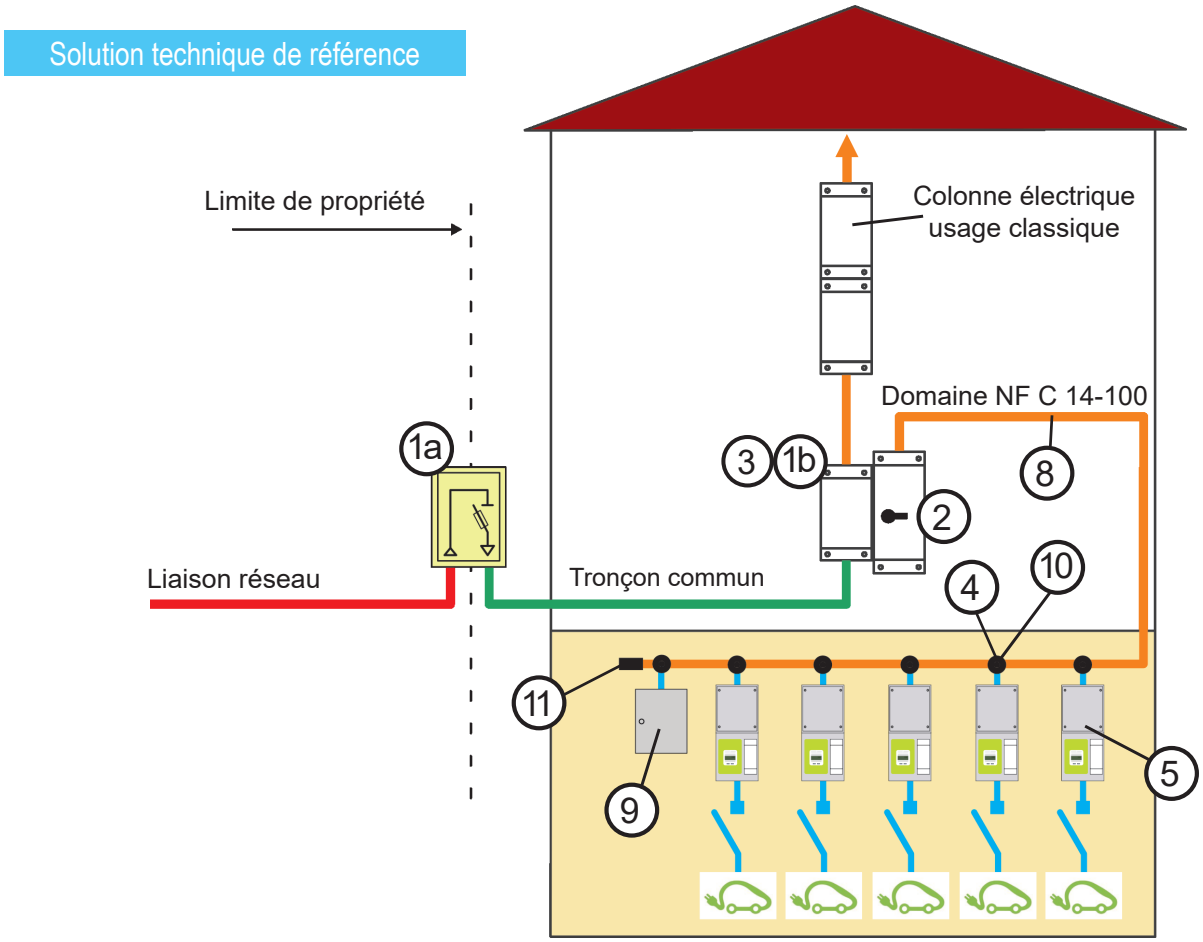
Tableau récapitulatif

Rep	Désignation
1a	Coffret ou borne de branchement ECP2D
2	Coffret interrupteur sectionneur
3 ou 1b	SPCM, distributeur d'arrivé ou ECP3D
4	Kit connecteurs IRVE
5	Panneau Compteur Triphasé ou monophasé + C/C
8	CABLE N AR BT IRVE Cca NF C32-323
9	Coffret d'exploitation câbles IRVE 308x250x160
10	Kit d'extrémité rétractable à froid E2R pour ICT 40
11	Kit d'extrémité rétractable à froid IRVE

*Numéro de nomenclature : voir chapitre 5

Nota :

- La colonne "IRVE" (8) est alimentée depuis un distributeur (3) (ajouté dans l'existant) de type (SPCM ou arrivée) ou d'un coffret de branchement ECP3D (1b) sur le pied de colonne.
- La puissance maximum totale de la colonne montante + IRVE ne devra pas dépasser 400A.
- Le renforcement du pied de colonne dans l'existant peut-être nécessaire après validation de l'étude.
- Un coffret interrupteur sectionneur (CIS) 200A ou 400A (2) est placé au départ de la travée dans une gaine 14/100 de 73 ou 116cm selon l'intensité définie à l'étude ou dans un local technique dimensionné selon la norme NFC 14/100.
- La travée est dimensionnée selon l'étude, posée sur chemin de câble: métallique sans mise à la terre volontaire ou synthétique Ik10 ou fixé au plafond à une hauteur supérieur à 2m.
- Un kit d'extrémité rétractable à froid (11) sera placé en bout de travée.
- Un coffret d'exploitation (9) est repris en dérivation sur l'extrémité de la travée via les connecteurs de raccordement "IRVE" (4).
- Lors d'une place de parking fermé de type "box", les compteurs et disjoncteurs sont placés au fond du parking sur un panneau de contrôle pour compteur tri ou mono avec C/C (5).
- Lors d'une place ouverte, le panneau de contrôle pour compteur tri ou mono avec C/C (5) devra être installé au fond du parking dans une armoire de type "ip55 Ik10" équipée d'une serrure.
- Les dérivations seront protégées par un fourreau individuel de type "ICT IK10" de diamètre 40mm minimum et devront être raccordées sur la travée via les connecteurs à perforation d'isolant "IRVE" (4)
- L'étanchéité du fourreau de type "ICT IK 10" et de la dérivation sera assuré par un kit d'extrémité retractable à froid (10).



© Strasbourg Électricité Réseaux S.A.

3.1. Raccordement au Réseaux Publique de Distribution (RPD). Un PDL par place (≤ 36KVA)

3.1.2. Raccordement depuis un Coffret de branchement "ECP3D" (Existant uniquement), "2x 160A", "3x 160A", "2x ECP2D" (Neuf et Existant)

Solution à retenir uniquement dans le cas où les limites de puissance de la colonne usagers (domestiques et non domestiques) + la colonne des IRVE sont atteintes (intensité max usagers + irve ≤ 200A) ou la largeur de gaine 14/100 est insuffisante si l'intensité maximum (colonne usagers + colonne irve) est supérieur à 200A.
Chaque borne de recharge dispose d'un compteur et disjoncteur individuel alimenté depuis une travée horizontale.
Cette travée est reprise depuis un coffret de branchement en façade du bâtiment.

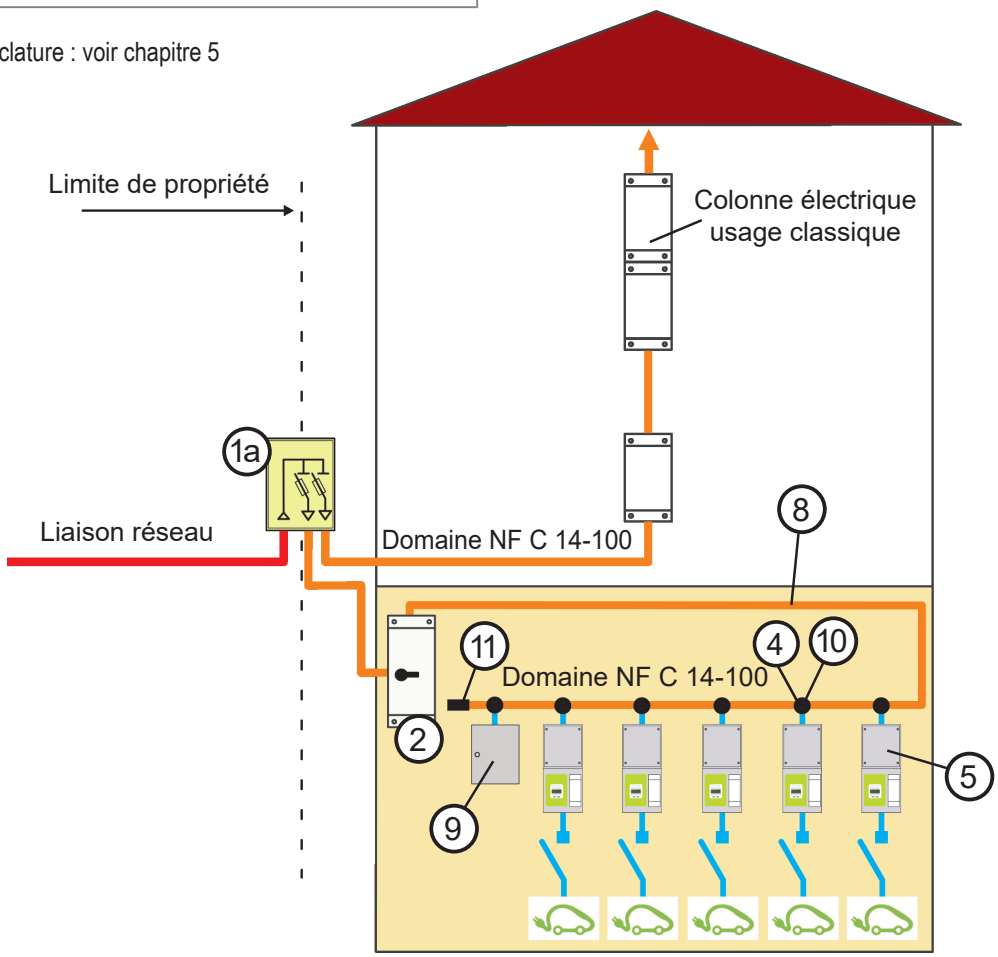
Tableau récapitulatif

Rep	Désignation
1b ou 1c	Coffret ou borne de branchement ECP2D, ECP3D ou Armoire 2x160A ou Armoire 3X160A
2	Coffret interrupteur sectionneur
4	Kit connecteurs IRVE
5	Panneau Compteur Triphasé ou monophasé + C/C
8	CABLE N AR BT IRVE Cca NF C32-323
9	Coffret d'exploitation câbles IRVE 308x250x160
10	Kit d'extrémité rétractable à froid E2R pour ICT 40
11	Kit d'extrémité rétractable à froid IRVE

*Numéro de nomenclature : voir chapitre 5

Nota :

- La colonne IRVE (8) (travée) limité à 200A ou 160A (si coffret ou armoire) est alimentée depuis un coffret de branchement "ECP3D" (Uniquement dans l'existant) (200A)(1b), une armoire 2X160A (1c), une armoire 3X160A ou 2 coffrets ECP2D (dans le neuf ou dans l'existant) (1c).
- Un coffret interrupteur sectionneur 200A (2) est placé au départ de la travée dans une gaine de 73 ou 116cm ou dans un local technique dimensionné selon la norme NF C 14/100 ou placé au sous-sol du bâtiment dans une partie commune hors local "be2" (local à risque d'incendie) dans un placard technique IRVE.
- La travée (8) est dimensionnée selon l'étude, posée sur chemin de câble: métallique sans mise à la terre volontaire ou synthétique ik10 ou fixé au plafond à une hauteur supérieur à 2m.
- Un kit d'extrémité rétractable à froid (11) sera placé en bout de travée
- Un coffret d'exploitation (9) est repris en dérivation sur l'extrémité de la travéee via les connecteurs de raccordement "IRVE" (4).
- Lors d'une place de parking fermé de type "box", les compteurs et disjoncteurs sont placés au fond du parking sur un panneau de contrôle pour compteur tri ou mono avec C/C (5) .
- Lors d'une place ouverte, le panneau de contrôle pour compteur tri ou mono avec C/C devra être installé au fond du parking dans une armoire de type "IP55 Ik10" équipée d'une serrure.
- Les dérivations seront protégées par un fourreau individuel de type "ICT IK10" de diamètre 40mm minimum et devront être raccordées sur la travée via les connecteurs à perforation d'isolant "IRVE" (4)
- L'étanchéité du fourreau de type "ICT IK 10" et de la dérivation sera assuré par un kit d'extrémité retractable à froid (10)



© Strasbourg Électricité Réseaux S.A.

3.1. Raccordement au Réseaux Publique de Distribution (RPD). Un PDL par place (≤ 36KVA)

3.1.3. Raccordement depuis un ECP2D dédié (Neuf et Existant)

Solution à retenir dans le cas où les limites de puissance de la colonne usagersv (domestiques et non domestiques) + la colonne des IRVE sont atteintes si l'intensité maximum est supérieur 400A ou la largeur de gaine 14/100 est insuffisante si l'intensité maximum (colonne usagers + colonne irve) est supérieur à 200A.
Chaque borne de recharge dispose d'un compteur et disjoncteur individuel alimenté depuis une travée horizontale. Cette travée est reprise depuis un deuxième coffret de branchement ECP2D en façade du bâtiment.

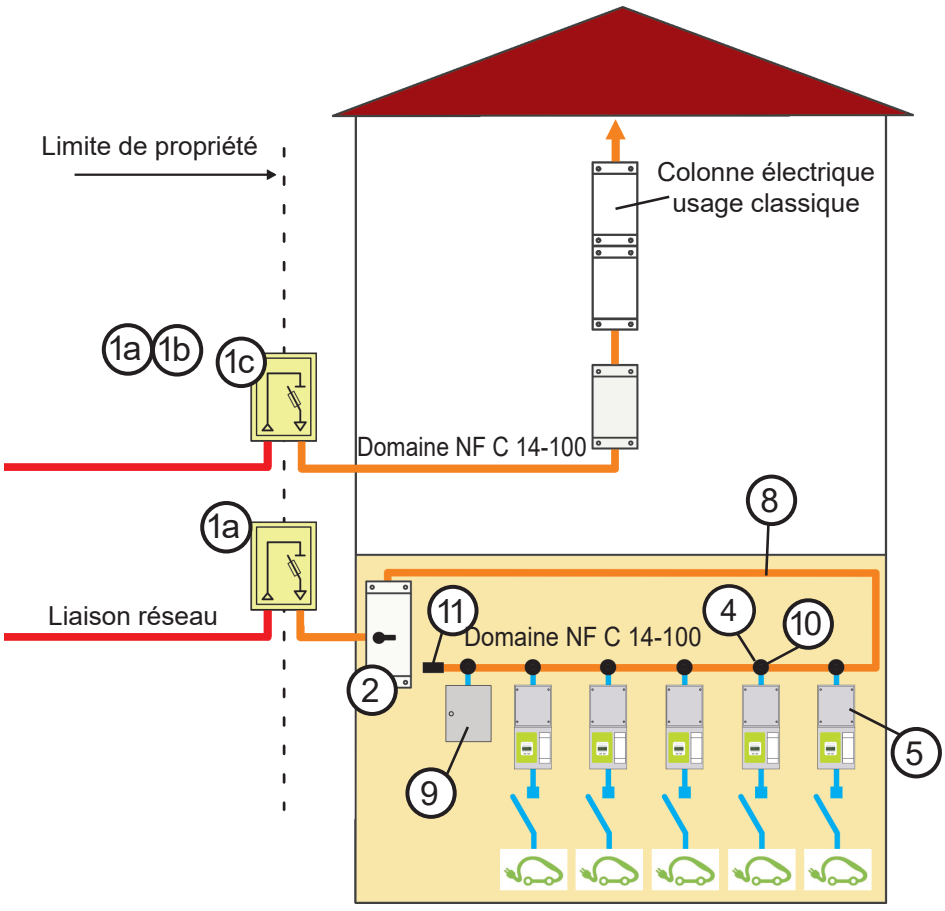
Tableau récapitulatif

Rep	Désignation
1a	Coffret ou borne de branchement ECP2D
2	Coffret interrupteur sectionneur
4	Kit connecteurs IRVE
5	Panneau Compteur Triphasé ou monophasé + C/C
8	CABLE N AR BT IRVE Cca NF C32-323
9	Coffret d'exploitation câbles IRVE 308x250x160
10	Kit d'extrémité rétractable à froid E2R pour ICT 40
11	Kit d'extrémité rétractable à froid IRVE

*Numéro de nomenclature : voir chapitre 5

Nota :

- Dans le cas d'un coffret de branchement existant (usagers) non accessible depuis le domaine public celui-ci devra être déplacé à l'extérieur en limite de propriété et accessible depuis le domaine publique.
- La colonne IRVE (8) (travée) est alimentée depuis un coffret de branchement ECP2D (1a).
- La puissance maximum de celle-ci ne devra pas dépasser 400A.
- Un coffret interrupteur sectionneur 200A ou 400A (2) est placé au départ de la travée dans une gaine 14/100 de 73 ou 116cm ou dans un local technique dimensionné selon la norme NF C 14/100 ou placé au sous-sol du bâtiment dans une partie commune hors local "be2" (local à risque d'incendie) dans un placard technique IRVE.
- La travée (8) est dimensionnée selon l'étude, posée sur chemin de câble: métallique sans mise à la terre volontaire ou synthétique ik10 ou fixée au plafond à une hauteur supérieur à 2m.
- Un kit d'extrémité rétractable à froid (11) sera placé en bout de travée.
- Un coffret d'exploitation (9) est repris en dérivation sur l'extrémité de la travée via les connecteurs de raccordement "IRVE" (4).
- En présence d'une place de parking fermée de type "box", les compteurs et disjoncteurs sont placés au fond du parking sur un panneau de contrôle pour compteur tri ou mono avec C/C (5) .
- En présence d'une place ouverte, le panneau de contrôle pour compteur tri ou mono avec C/C devra être installé au fond du parking dans une armoire de type "ip55 Ik10" équipée d'une serrure.
- Les dérivations seront protégées par un fourreau individuel de type "ICT IK10" de diamètre 40mm minimum et devront être raccordées sur la travée via les connecteurs à perforation d'isolant "IRVE" (4)
- L'étanchéité du fourreau de type "ICT IK 10" et de la dérivation sera assurée par un kit d'extrémité retractable à froid (10).



© Strasbourg Électricité Réseaux S.A.

3.2. Raccordement Solution opérateur IRVE

3.2.1. Puissance ≤ 36 KVA (Neuf et Existant)

Les bornes de recharges relèvent du domaine de la norme NF C 15/100 ou NF C 17/200 et sont alimentées depuis un panneau de contrôle pour comptage triphasé ou monophasé (6).

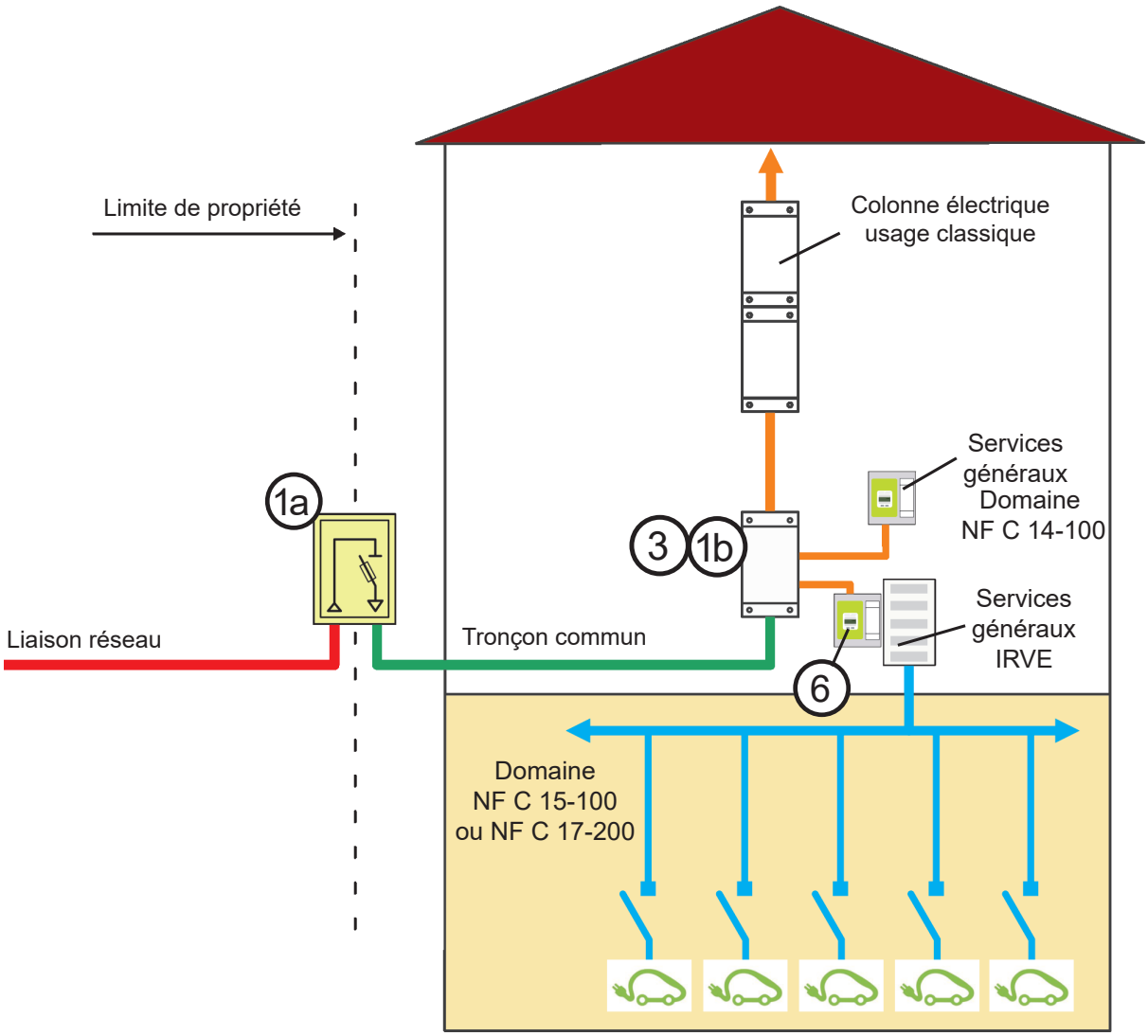
Tableau récapitulatif

Rep	Désignation
1a	Coffret ou borne de branchement ECP2D
3 ou 1b	Distributeur d'arrivée ou ECP3D
6	Panneau Compteur Triphasé ou monophasé

*Numéro de nomenclature : voir chapitre 5

Nota :

- Le compteur (6) est dédié uniquement aux installations IRVE.
- L'établissement de la puissance du point de livraison (PDL) dédié est défini à la suite d'une étude de colonne (dans le neuf ou dans l'existant) selon les indications données lors d'une demande de raccordement par le Maitre d'ouvrage, le bureau d'étude, l'électricien et ne devra pas dépasser la puissance de 12kva en monophasé et 36 kva en triphasé.
- Dans l'existant si le cas d'une modification sur la colonne est nécessaire privilégier les étapes suivante définie selon l'ordre:
 - Branchement sur le distributeur en place (3).
 - Ajout ou remplacement d'un distributeur d'étage (3) avec ou sans la "solution universelle (trousse 4 EBCD 16-95/50)".
 - Installation d'un coffret ECP3D (1b).
 - Nouveau branchement (1a).
- Le compteur est placé au plus près du point de raccordement de la dérivation sur la colonne dans la gaine de 73 ou 116 cm (norme NFC 14/100) et le disjoncteur dans la gaine des services généraux (norme NFC 15/100).
- Le placement dans un local technique dimensionné selon la norme NF C 14/100, placé au rez de chaussé ou au sous-sol du bâtiment ou l'emploi d'une armoire de type "IK10 Ip 55" dans les parties communes du bâtiment hors local "be2" (local à risque d'incendie) est envisageable.
- Exceptionnellement le compteur et le disjoncteur pourront être placés dans une enveloppe IP55 IK10 dans le parking. En dehors d'une place de parking privée.



© Strasbourg Électricité Réseaux S.A.

3.2. Raccordement Solution opérateur IRVE

3.2.2. Puissance > 36 KVA et ≤ 120 KVA (Neuf et Existant)

Les bornes de recharges relèvent du domaine de la NF C 15/100 ou NF C 17/200 et sont alimentées depuis un coffret S19 (7) pour branchement à puissance surveillé (BPS).

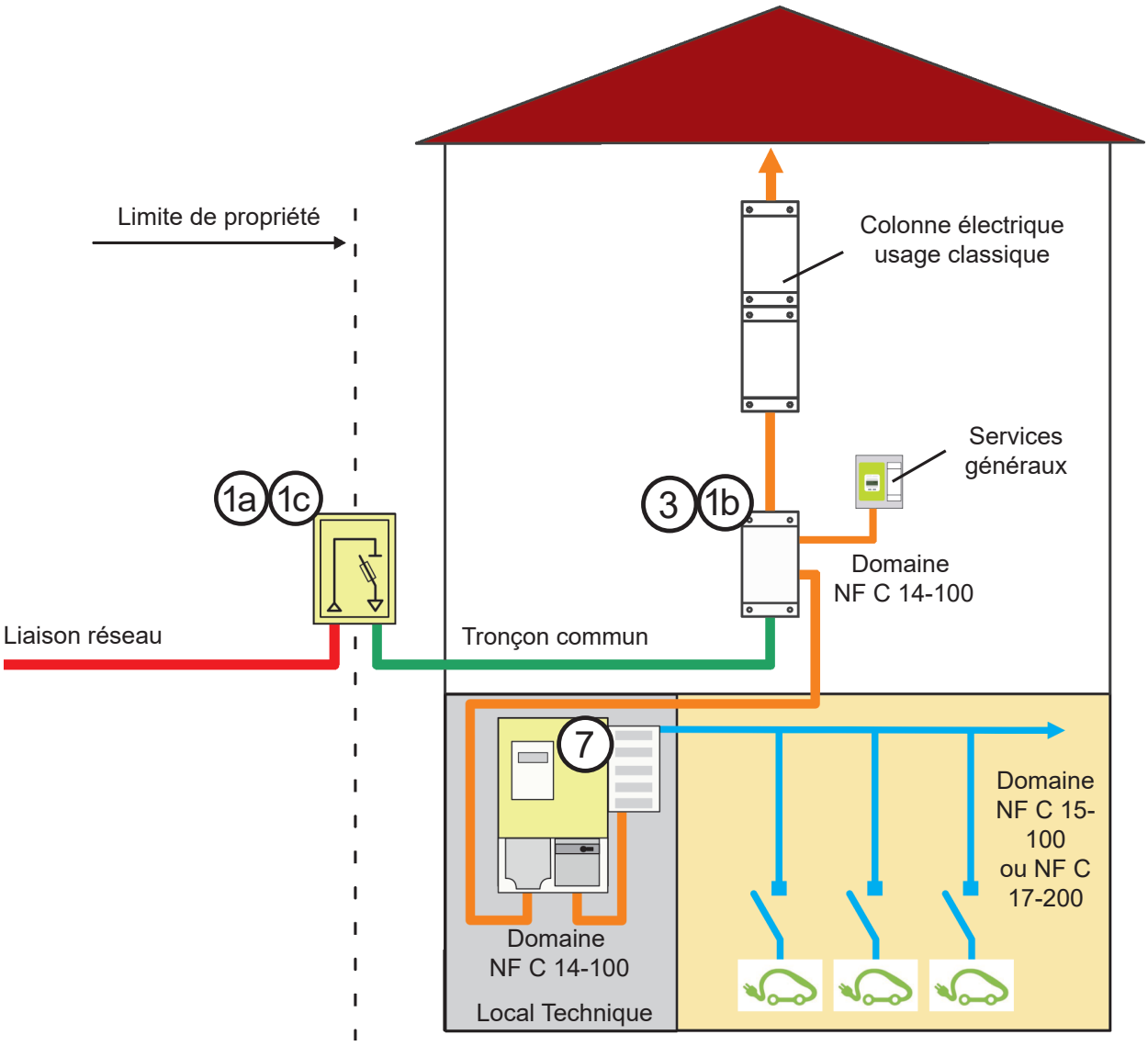
Tableau récapitulatif

Rep	Désignation
1a ou 1c	Coffret ou borne
3 ou 1b	Distributeur d'arrivée ou ECP3D
7	Coffret S19 BPS 100A ou 400A (limité à 200A)

*Numéro de nomenclature : voir chapitre 5

Nota :

- Le compteur (7) est dédié uniquement aux installations IRVE
- L'établissement de la puissance du PDL dédié est défini à la suite d'une étude de colonne (dans le neuf ou dans l'existant) selon les indications données lors d'une demande raccordement par le Maitre d'ouvrage, le bureau d'étude, l'électricien…et doit être comprise entre 36 et 120 kva
- Dans l'existant si le cas d'une modification sur la colonne est nécessaire, privilégier les étapes suivante définies selon l'ordre:
 - Branchement sur le distributeur en place (3).
 - Ajout ou remplacement d'un distributeur d'étage (3) avec ou sans la solution universelle.
 - Installation d'un coffret ECP3D (1b).
 - Nouveau branchement (1a).
- Le coffret S19 (7) pour branchement à puissance surveillé (BPS) est placé dans un local technique dimensionné selon la norme NFC 14/100, au rez de chaussé ou au sous-sol du bâtiment. L' emploi d'une armoire de type "IK10 Ip 55" dans les parties communes du bâtiment hors local "be2" (local à risque d'incendie) est envisageable.



© Strasbourg Électricité Réseaux S.A.

3.2. Raccordement Solution opérateur IRVE

3.2.3. Puissance > 120 KVA et ≤ 250 KVA (Neuf et Existant)

Les bornes de recharges relèvent du domaine de la norme NF C 15/100 ou NF C 17/200 et sont alimentées depuis un coffret S19 (2) pour branchement à puissance surveillé (BPS).

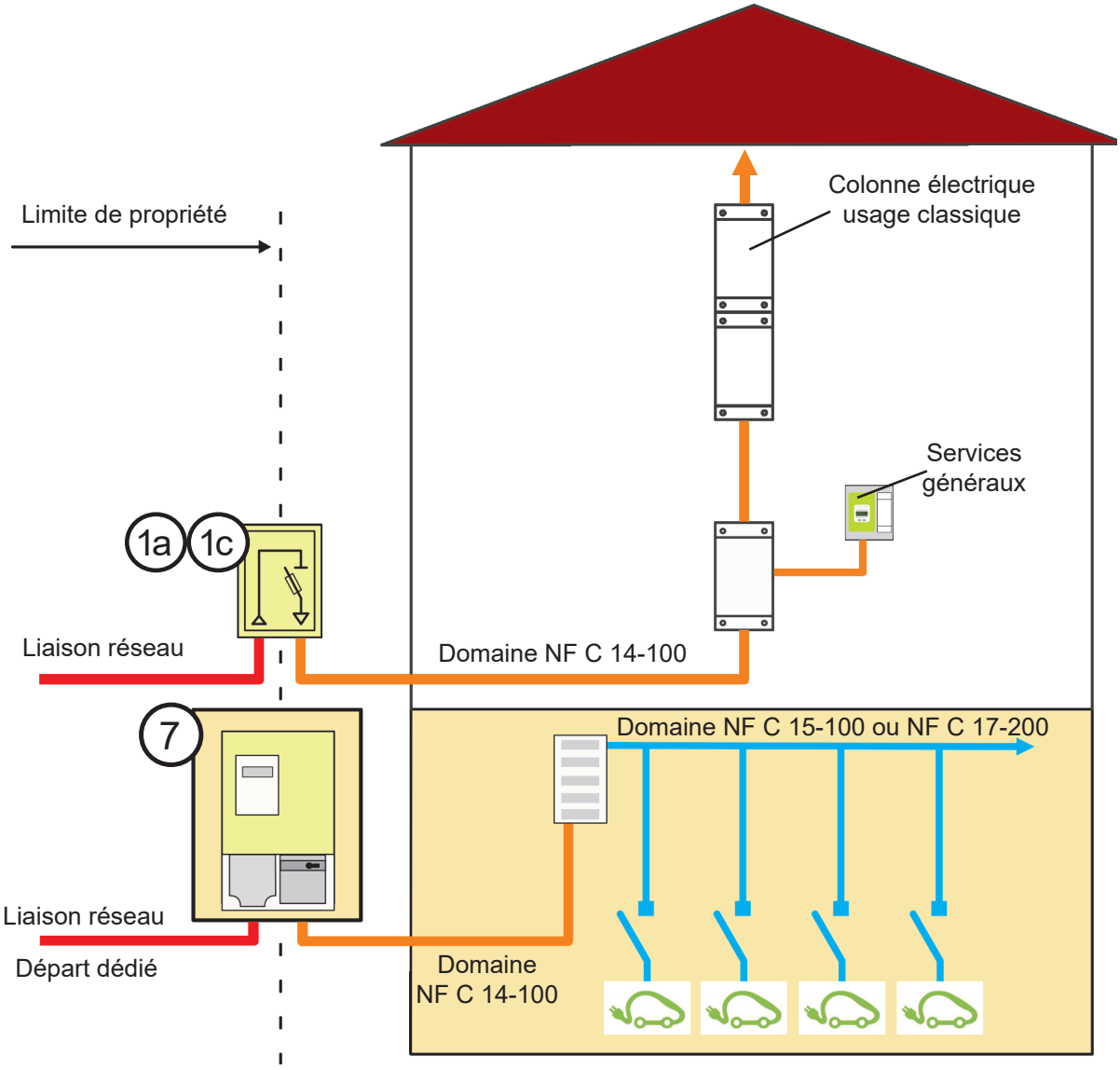
Tableau récapitulatif

Rep	Désignation
1a ou 1c	Coffret ou borne
7	Coffret S19 BPS 400A
	Armoire de protection

*Numéro de nomenclature : voir chapitre 5

Nota :

- Le compteur (7) est dédié uniquement aux installations IRVE.
- L'établissement de la puissance du PDL dédié est défini à la suite d'une demande raccordement dans le neuf ou dans l'existant selon les indications données par le Maitre d'ouvrage, le bureau d'étude, l'électricien…et doit être comprise entre 120 et 250kva.
- Le coffret S19 (7) pour branchement à puissance surveillé (BPS) est raccordé depuis un branchement dédié réseaux, et est placé au plus près du point de raccordement aux réseaux et devra être situé en limite de propriété accessible depuis le domaine public.
- Dans le cas d'une impossibilité de placer le comptage et son armoire de protection en limite du domaine public, celui-ci peut être placé dans un local technique dimensionné selon la norme NFC 14/100 placé au rez de chaussé ou au sous-sol du bâtiment au droit de la limite de propriété / domaine public ; un coffret de coupure est alors posé en limite du domaine public et une liaison réseau est posé entre le coffret de coupure et le coffret de comptage.



© Strasbourg Électricité Réseaux S.A.

3. Cas de parking intégré à un collectif

© Strasbourg Électricité Réseaux S.A.

4. CAS DE PARKING EXTERIEUR OU DISTINCT D'UN BATIMENT COLLECTIF

4.1. Racccordement d'un PDL dédié *18*

4.1.1. Puissance ≤ 36 KVA (Neuf et Existant) *18*

4.1.2. Puissance > 36 KVA et ≤ 120 KVA (Neuf et Existant) *19*

4.1.3. Puissance > 120 KVA et ≤ 250 KVA (Neuf et Existant) *20*

4.2. Raccordement d'un PDL par place (≤ 36KVA) *21*

4.2.1. Technique souterraine *21*

4.2.2. Technique aérienne sur mur > 2m *22*

4.3. Raccordement d'un PDL via poste HTA/BT (> 250kva) *23*

© Strasbourg Électricité Réseaux S.A.

4. Cas de parking exterieur ou distinct d'un batiment collectif

4.1. Racccordement d'un PDL dédié

4.1.1. Puissance ≤ 36 KVA (Neuf et Existant)

Les bornes de recharges relèvent du domaine de la norme NF C 15-100 ou NF C 17-200 et sont alimentées depuis un panneau de contrôle pour comptage triphasé ou monophasé (6).

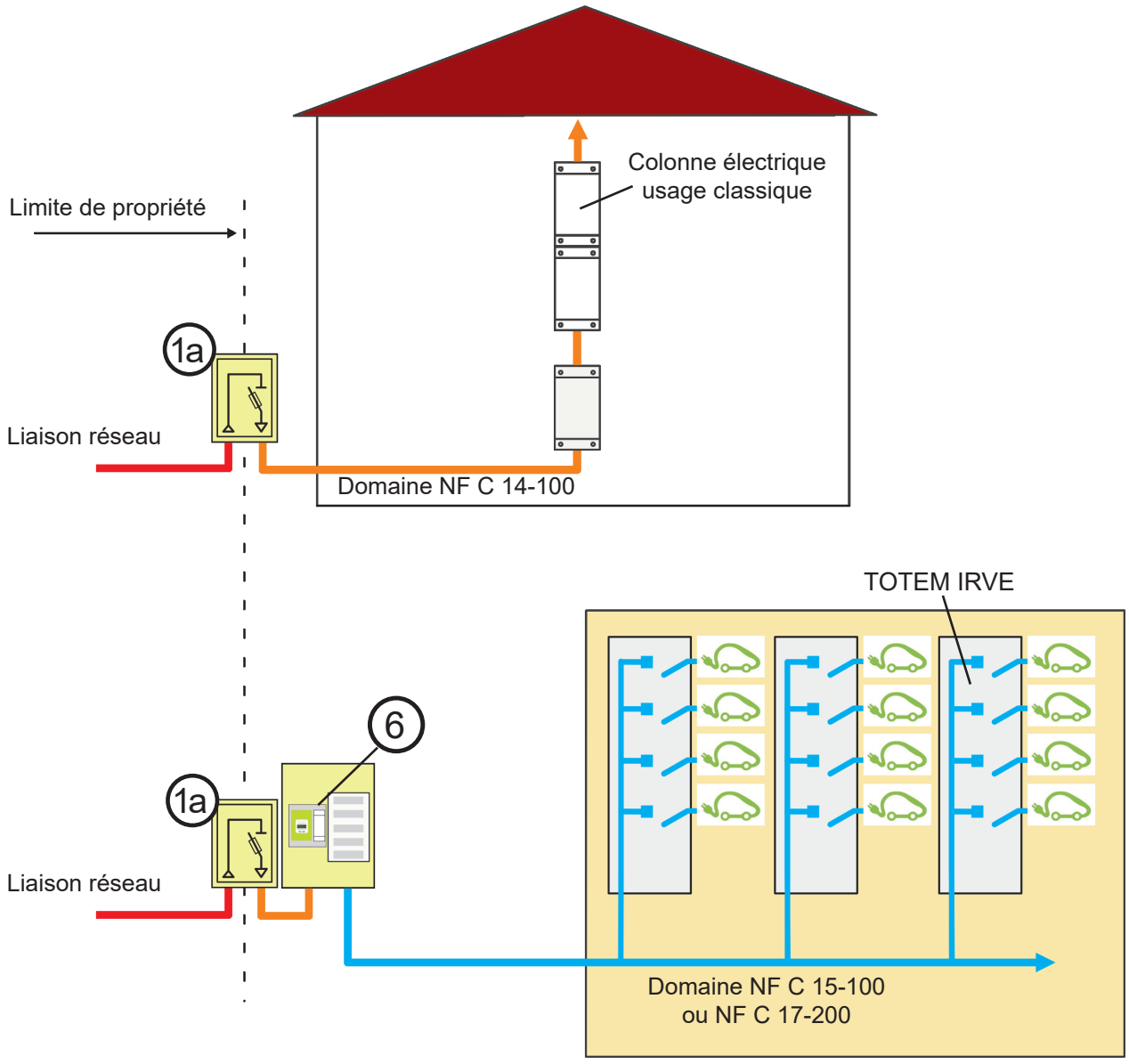
Tableau récapitulatif

Rep	Désignation
1a	Coffret ou borne de branchement ECP2D
6	Panneau Compteur Triphasé ou monophasé

*Numéro de nomenclature : voir chapitre 5

Nota :

- Le compteur (6) est dédié uniquement aux installations IRVE
- L'alimentation depuis la colonne intérieure est interdite pour les parkings extérieurs.
- Création d'un branchement dédié en limite de propriété accessible depuis le domaine public, au plus près du parking IRVE.
- Dans le cadre de l'implantation du coffret IRVE au droit de la propriété les 2 CCPC (IRVE et Bâtiment) doivent être situés en un point unique et accessibles depuis le domaine public.
- Dans l'existant si le CCPC du bâtiment n'est pas accessible depuis le domaine public une mise au norme de ce dernier devra etre réalisée.
- Le compteur et le disjoncteur seront placés dans une enveloppe extérieure prévue à cet effet et adossée au coffret de branchement.



© Strasbourg Électricité Réseaux S.A.

4. Cas de parking exterieur ou distinct d'un batiment collectif

4.1. Racccordement d'un PDL dédié

4.1.2. Puissance > 36 KVA et ≤ 120 KVA (Neuf et Existant)

Les bornes de recharges relèvent du domaine de la norme NF C 15-100 ou NF C 17-200 et sont alimentées depuis un coffret S19 (7) pour branchement à puissance surveillé (BPS).

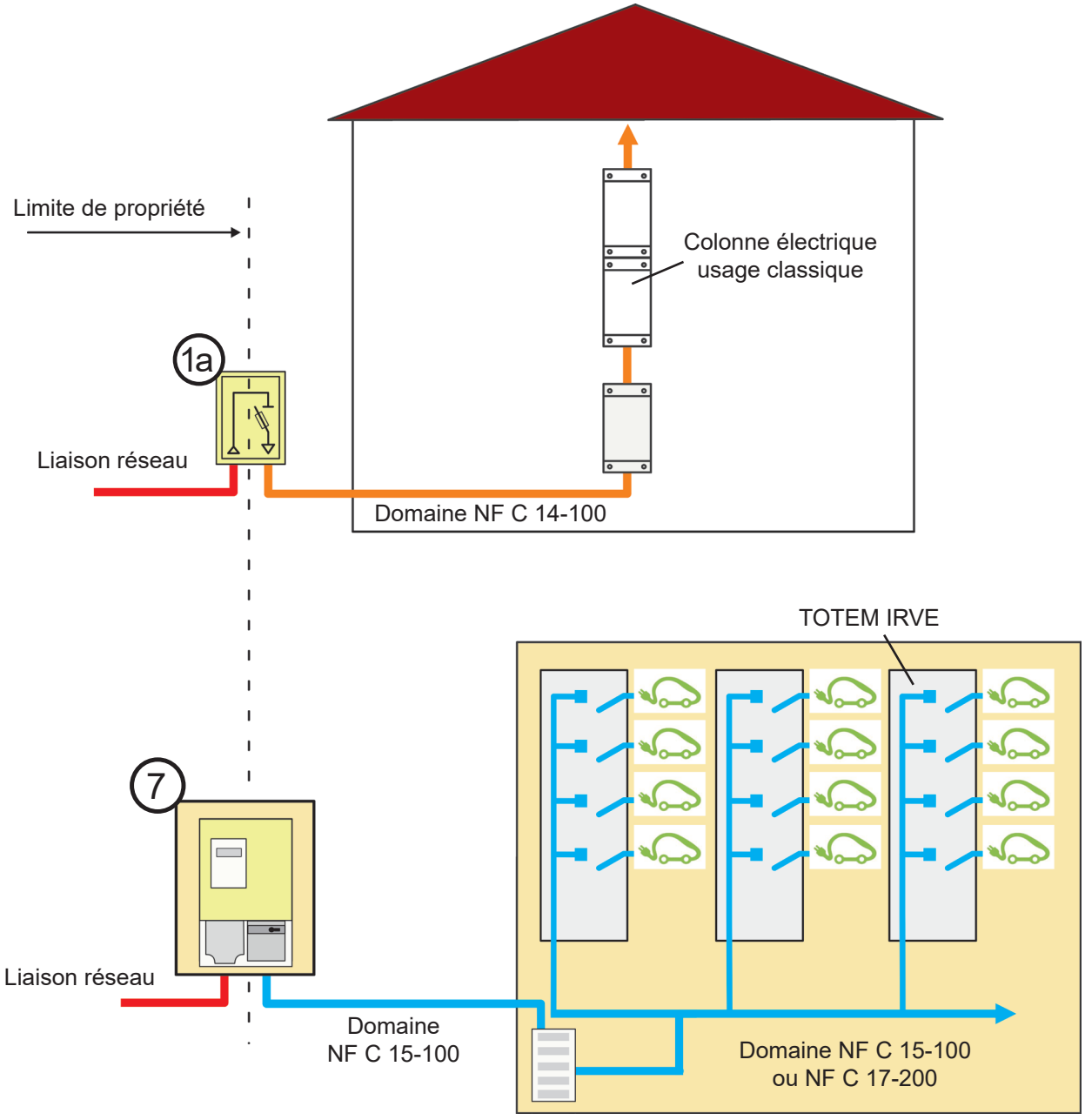
Tableau récapitulatif

Rep	Désignation
1a	Coffret ou borne de branchement ECP2D
7	Coffret S19 BPS 100A ou 400A
	Armoire de protection

*Numéro de nomenclature : voir chapitre 5

Nota :

- Le compteur (7) est dédié uniquement aux installations IRVE
- L'alimentation depuis la colonne intérieure est interdite pour les parkings extérieurs.
- Création d'un branchement dédié en limite de propriété accessible depuis le domaine public, au plus prêt du parking IRVE.
- Dans le cadre de l'implantation du coffret IRVE au droit de la propriété les 2 CCPC (IRVE et Bâtiment) doivent être situés en un point unique et accessibles depuis le domaine public.
- Dans l'existant si le CCPC du bâtiment n'est pas accessible depuis le domaine public une mise au norme de ce dernier devra être réaliser.
- Le coffret S19 (7) pour branchement à puissance surveillé (BPS) sera placé dans une armoire de protection prévue à cet effet, adossée et placée en limite de propriété.



© Strasbourg Électricité Réseaux S.A.

4. Cas de parking exterieur ou distinct d'un batiment collectif

4.1. Racccordement d'un PDL dédié

4.1.3. Puissance > 120 KVA et ≤ 250 KVA (Neuf et Existant)

Les bornes de recharges relèvent du domaine de la norme NF C 15/100 ou NF C 17/200 et sont alimentées depuis un coffret S19 (9) pour branchement à puissance surveillé (BPS).

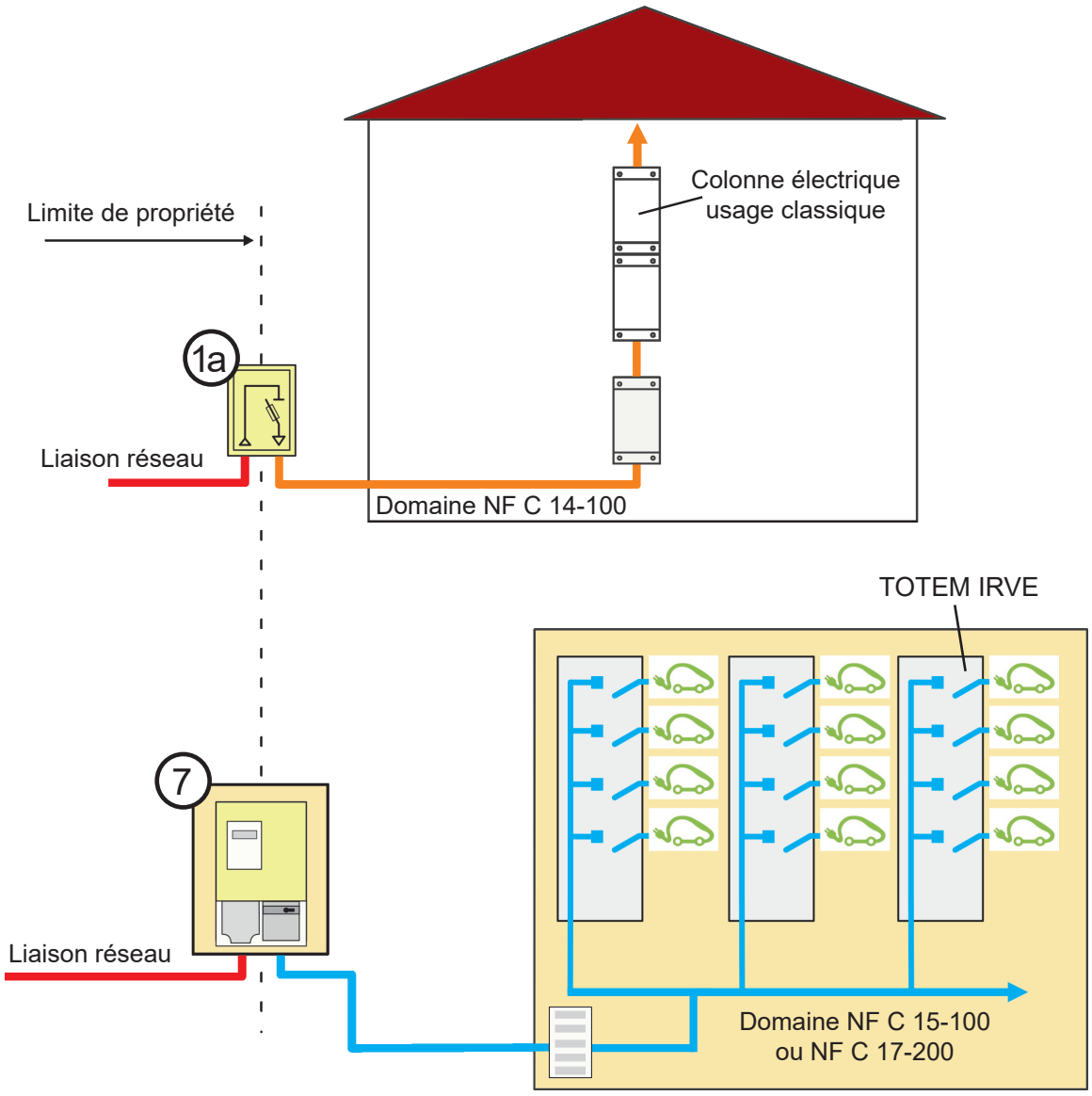
Tableau récapitulatif

Rep	Désignation
1a	Coffret ou borne de branchement ECP2D
7	Coffret S19 BPS 400A
	Armoire de protection

*Numéro de nomenclature : voir chapitre 5

Nota :

- Le compteur (7) est dédié uniquement aux installations IRVE
- L'alimentation depuis la colonne intérieure est interdite pour les parkings extérieurs.
- Création d'un branchement dédié en limite de propriété accessible depuis le domaine public, au plus prêt du parking IRVE.
- Dans le cadre de l'implantation du coffret IRVE au droit de la propriété les 2 CCPC (IRVE et Bâtiment) doivent être situés en un point unique et accessibles depuis le domaine public.
- Dans l'existant si le CCPC du bâtiment n'est pas accessible depuis le domaine public une mise au norme de ce dernier devra être réaliser.
- Le coffret S19 (7) pour branchement à puissance surveillé (BPS) sera placé en limite de propriété dans une armoire de protection prévue à cet effet.



© Strasbourg Électricité Réseaux S.A.

4.2. Raccordement d'un PDL par place (≤ 36KVA)

4.2.1. Technique souterraine

Chaque borne (Totem) de recharge dispose d'un compteur et disjoncteur individuel alimenté depuis une dérivation individuelle posé sous fourreaux via une ou plusieurs borne REMBT.

Tableau récapitulatif

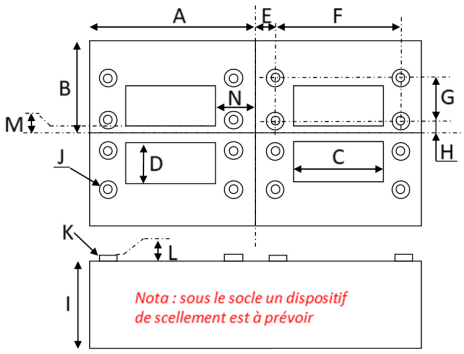
Rep	Désignation
1a	Coffret ou borne de branchement ECP2D
1d	Borne de branchement REMBT 300, 450, 650
6	Panneau Compteur Triphasé ou monophasé

*Numéro de nomenclature : voir chapitre 5

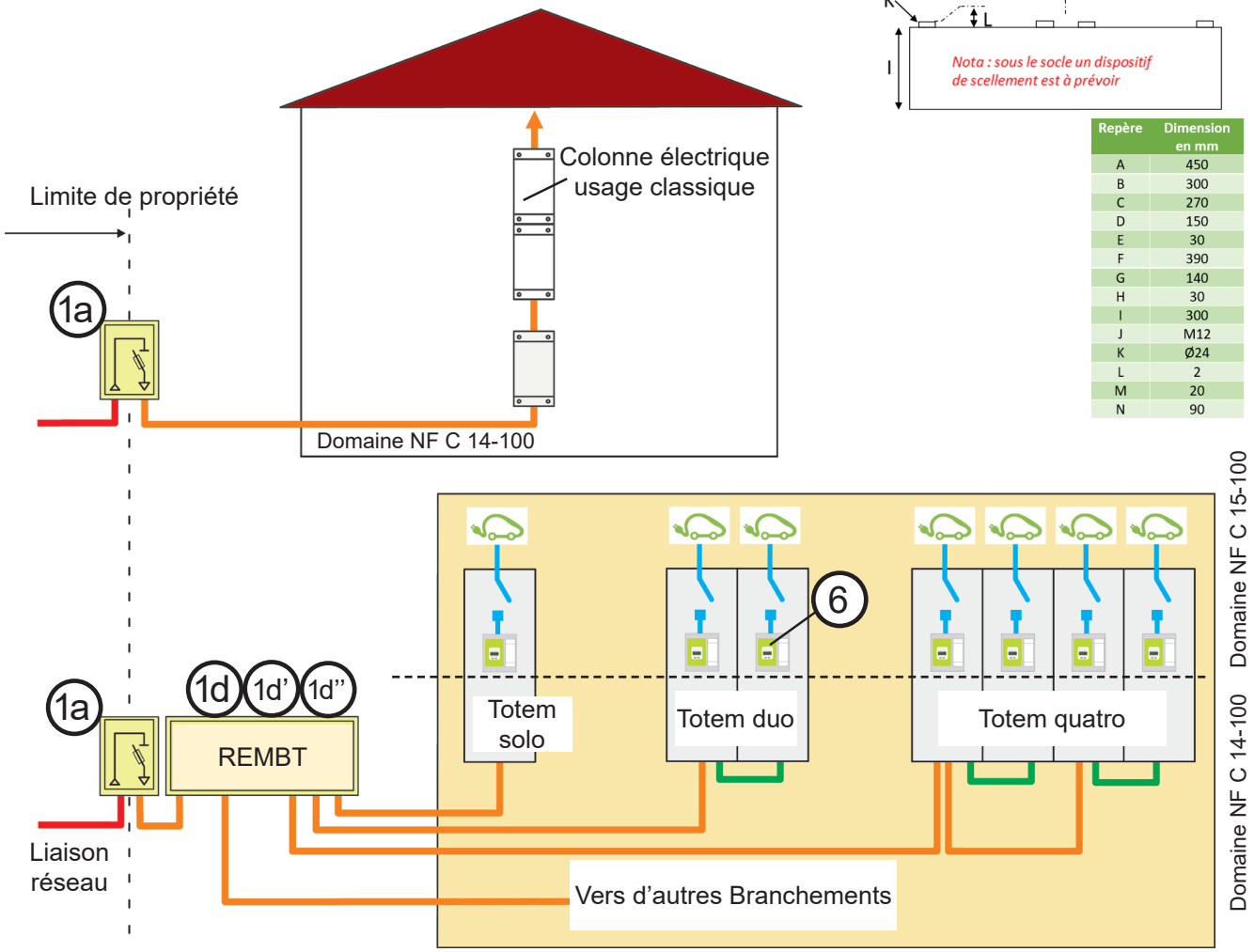
Nota :

- La ou les bornes sont alimentées en colonne depuis un ECP2D en limite de propriété accessible depuis le domaine public, au plus prêt du parking IRVE.
- La colonne est dimensionnée selon l'étude, posée sous TPC alimentant le ou les REMBT.
- Les REMBT seront équipés de: RRD, RBD, RBPM, RBPT
- Les dérivations IRVE sont alimentées depuis une Borne de branchement (1d) REMBT (300,450,600).
- Dans le cadre de l'implantation du coffret IRVE au droit de la propriété les 2 CCPC (IRVE et Bâtiment) doivent être situés en un point unique et accessibles depuis le domaine public.
- Dans l'existant si le CCPC du bâtiment n'est pas accessible depuis le domaine public une mise au norme de ce dernier devra etre réaliser.
- Les dérivations sont dimensionnées selon l'étude, posées individuellement sous TPC.
- Le compteur et disjoncteur est placé sur une platine prévue à cet effet dans la borne de recharge (Totem).
- Le totem devra être posé sur un socle dont les dimensions sont règlementés pour recevoir l'ensemble des mobiliers du marché (voir schéma ci-dessous):

Vue de 2 socles doubles fixés entre eux



Repère	Dimension en mm
A	450
B	300
C	270
D	150
E	30
F	390
G	140
H	30
I	300
J	M12
K	Ø24
L	2
M	20
N	90



© Strasbourg Électricité Réseaux S.A.

4.2. Raccordement d'un PDL par place (≤ 36KVA)

4.2.2. Technique aérienne sur mur > 2m

Chaque borne (Totem) de recharge dispose d'un compteur et disjoncteur individuel alimenté depuis une colonne (travée) horizontale apparente

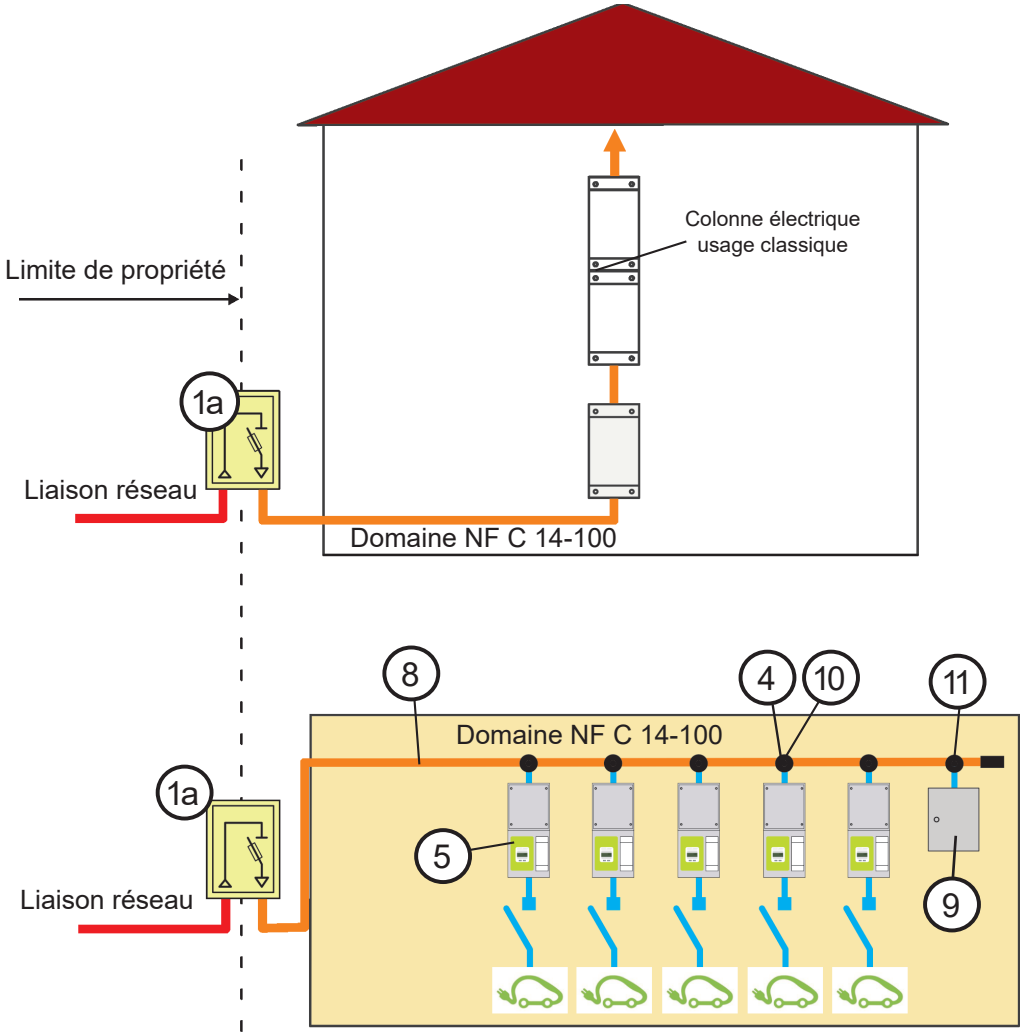
Tableau récapitulatif

Rep	Désignation
1a	Coffret ou borne de branchement ECP2D
4	Kit connecteurs réseaux 673028000
5	Panneau Compteur Triphasé ou monophasé + C/C
8	CABLE NF C 33209 Câble aérien.
9	Coffret d'exploitation câbles IRVE 308x250x160
10	Kit d'extrémité rétractable à froid E2R pour ICT 40
11	Kit d'extrémité rétractable à froid IRVE

*Numéro de nomenclature : voir chapitre 5

Nota :

- La colonne IRVE (travée) (8) est alimentée depuis un coffret une borne ECP2D.
- Création d'un branchement dédié en limite de propriété accessible depuis le domaine public, au plus prêt du parking IRVE.
- Dans le cadre de l'implantation du coffret IRVE au droit de la propriété les 2 CCPC (IRVE et Bâtiment) doivent être situés en un point unique et accessibles depuis le domaine public.
- Dans l'existant si le CCPC du bâtiment n'est pas accessible depuis le domaine public, une mise au norme de ce dernier devra être réalisé.
- La puissance maximum totale de la colonne IRVE ne devra pas dépasser 400A.
- La travée est dimensionnée selon l'étude, posée sur chemin de câble synthétique ou ICT IK10 fixée sur un mur pour tout hauteur.
- Un kit d'extrémité rétractable à froid sera placé en bout de travée.
- Un coffret d'exploitation (9) est repris en dérivation sur l'extrémité de la travée via les connecteurs de raccordement.
- Les dérivations sont raccordées sur la travée via les connecteurs à perforation d'isolant et leurs cheminement se fait sous fourreau de type "ICT IK10".
- L'étanchéité du fourreau de type "ICT IK 10" et de la dérivation sera assuré par un kit d'extrémité retractable à froid (10).
- Les dérivations sont dimensionnées selon l'étude, posées individuellement sous ICT
- Lors d'une place de parking fermée type "box", les compteurs et disjoncteurs sont placés au fond du parking sur un panneau de contrôle pour compteur tri ou mono avec C/C (5)
- Lors d'une place ouverte, le panneau de contrôle pour compteur et disjoncteur doit être installé au fond du parking soit dans une armoire "ip55 IK 10 ou "TOTEM".



© Strasbourg Électricité Réseaux S.A.

4.3. Raccordement d'un PDL via poste HTA/BT (> 250kva)

Le raccordement d'une installation IRVE > 250 kVA est réalisé au moyen d'un poste de transformation HTA /BT client.
Le raccordement du poste client au réseau HTA du distributeur nécessite la mise en oeuvre d'une protection NF C13-100.
Le demandeur transmettra au distributeur un dossier technique pour validation préalables avant l'achat du matériel.
Pour plus de détails sur la mise en oeuvre du poste de transformation HTA/BT client (NF C13-100) voir le fascicule F53.

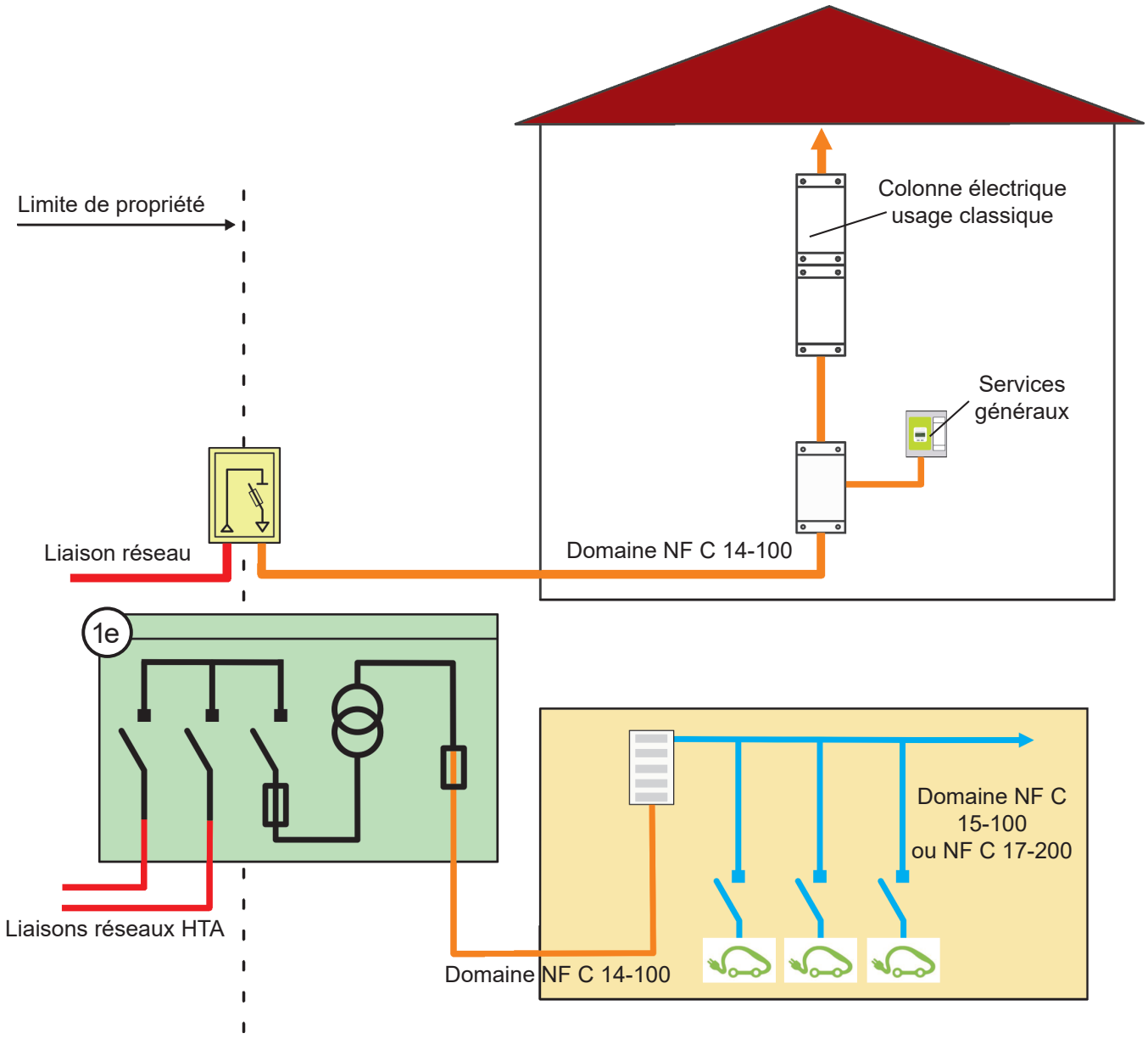
Nota :

- Chaque cas fera l'objet d'une étude particulière.
- Le poste de transformation HTA/BT est dédié uniquement aux installation IRVE et sera placé en limite de propriété, accessible depuis le domaine public.

Tableau récapitulatif

Rep	Désignation
1e	Poste de transformation client

*Numéro de nomenclature : Etude particulière



© Strasbourg Électricité Réseaux S.A.

4. Cas de parking exterieur ou distinct d’un batiment collectif

© Strasbourg Électricité Réseaux S.A.

5. NOMENCLATURES

REP		Désignation	Nomenclature	Codet
1	a	Borne "ECP2D" de protection 250A ou de sectionnement 400A, en version harmonisée de largeur 300, équipé de 2 barreaux (arrivée basse et départ bas), 2 niveaux de pose, passage pour câble provisoire, sigle éclair, sans fonction téléreport.	676462000	
		Coffret "ECP2D" de protection 250A ou de sectionnement 400A, en version harmonisée de largeur 300, équipé de 2 barreaux (arrivée basse et départ bas), hauteur 770mm, passage pour câble provisoire, sigle éclair, sans fonction téléreport.	676463000	
	b	Borne "ECP3D" de protection 200A, 1 arrivée et 2 départs, en version harmonisée de largeur 350, équipé de 3 barreaux (arrivée médiane, départ bas et départ haut), 2 niveaux de pose, passage pour câble provisoire, sigle éclair, sans fonction téléreport.	676473000	
		Coffret "ECP3D" de protection 200A, 1 arrivée et 2 départs, en version harmonisée de largeur 350, équipé de 3 barreaux (arrivée médiane, départ bas et départ haut), hauteur 770mm, passage pour câble provisoire, sigle éclair, sans fonction téléreport.	676474000	
	c	Coffret de branchement 2x 160A triphasé, en polyester, type KVS00/2/SV - couleur RAL1015 - 1 arrivée 400A - 2 départs 160A	676388000	
		Coffret de branchement 3x 160A triphasé, en polyester, type KVS0/2/SV - couleur RAL1015 - 1 arrivée 400A - 3 départs 160A	676387000	
	d	REMBT 300 ou 450 ou 600	411001999 à 411067999	
	d'	Jeux de barre pour REMBT 300 ou 450 ou 600	411201999 à 411242999	
	d''	RRD - Module de raccordement G3 interchangeable pour REMBT - triphasé, 50 à 150 mm².	411262999	6771702
		RRD - Module de raccordement G3 interchangeable pour REMBT - triphasé 50 à 240 mm².	411263999	6771700
		RRD - Kit de raccords (3 Phases + 1 Neutre) pour raccordement réseau direct REM-BT de 50 à 240mm²	676402000	
		RBPM - Module de raccordement G3 interchangeable pour REMBT - monophasé 60A, 10 à 35 mm².	411260999	6771706
		RBPT - Module de raccordement G3 interchangeable pour REMBT - triphasé 60A, 10 à 35 mm².	411264999	6771708
	e	Poste de transformation client		
2		Coffret interrupteur sectionneur 200A	690400999	69 02 657
		Coffret interrupteur sectionneur 400A	690401999	69 02 656
3		SPCM 200A	412001999	69 02 650
		SPCM 200A avec 2 dérivations 6-35	412002999	69 02 651
		SPCM 200A avec 2 dérivations 6-95	412003999	69 02 652
		SPCM arrivée 400A départ 200A 2 dérivations 6-95	412005999	69 02 653
		Boîte de protection câbles SPCM	412023999	69 02 654
		Kit 4 liaisons distributeur 400A - 1 SPCM	412020999	69 02 433
		Kit 4 liaisons doubles distributeur 400A - 2 SPCM	412021999	69 02 434
		Utilisation universelle (trousse 4 EBCD 16-95/50) MICHAUD HB003	412019000 412019999	69 02 421
4		Kit mono connecteurs IRVE 35-70/16-35	690402999	69 02 660
		Kit mono connecteurs IRVE 50-150/16-35	690403999	69 02 662
		Kit TRI connecteurs IRVE IRVE 35-70/16-35	690405999	69 02 661
		Kit TRI connecteurs IRVE 50-150/16-35	690406999	69 02 663
		Connecteur de terre IRVE	690407999	-
		ENS. CONNECTEUR IRVE MONO+Terre 35/150P / 16-35D	À venir	-
		ENS. CONNECTEUR IRVE TRI+Terre 35/150 P /16-35D	À venir	-

© Strasbourg Électricité Réseaux S.A.

REP	Désignation	Nomenclature	Codet
5	Panneau 250x500 CBE mono DISJ.+ C/C	409251999	69 81 210
	Panneau 250x500 CBE mono DISJ.+ C/C sans logo	409253999	
	Panneau 250x800 compteur TRI + DISJ.+ C/C	409321999	69 81 222
	Panneau 250x800 compteur TRI + DISJ.+ C/C sans logo	409322999	-
6	Panneau de contrôle S81 pour compteur monophasé CBE ou AMM et disjoncteur de branchement, 250x225 mm, profondeur 45 mm, sans habillage, avec connecteurs à perforation pour le raccordement du câble d'arrivée, 2 liaisons souples 2 x 16 mm².	409201000 409201999	
	Panneau compteur triphasé éléctronique. Dimensions 250x550, profondeur 55	409302000 409302999	
7	Coffret S19 "Palier 2020" pour BPS 100A, Type 1, V3, Interrupteur/Sectionneur 100A, TC mono-calibre 100-500/5A classe 0,2s étendu, Boîtiers essais U et I, Emplacement compteur câblé, Prise RJ45, Moraillon de cadenassage	698012000	
	Coffret S19 "Palier 2020" pour BPS 100A, Type 2, V3, Interrupteur/Sectionneur 100A, TC mono-calibre 100-500/5A classe 0,2s étendu, Boîtiers essais U et I, Emplacement compteur câblé, Prise RJ45, Moraillon de cadenassage	698013000	
	Coffret S19 "Palier 2020" pour BPS 400A, Type 1, V3, Interrupteur/Sectionneur 400A, TC mono-calibre 100-500/5A classe 0,2s étendu, Boîtiers essais U et I, Emplacement compteur câblé, Prise RJ45, Moraillon de cadenassage	698014000	
	Coffret S19 "Palier 2020" pour BPS 400A, Type 2, V3, Interrupteur/Sectionneur 400A, TC mono-calibre 100-500/5A classe 0,2s étendu, Boîtiers essais U et I, Emplacement compteur câblé, Prise RJ45, Moraillon de cadenassage	698015000	
	Armoire de protection	698002000 698004000 698006000	
8	CAB N AR BT 2X25 IRVE Cca NF C32-323	À venir	61 25 721
	CAB N AR BT 4X25 IRVE Cca NF C32-323	À venir	61 25 726
	CAB N AR BT 4X50 IRVE Cca NF C32-323	À venir	61 25 728
	CAB N AR BT 3x70+50 IRVE Cca NF C32-323	À venir	61 25 730
	CAB N AR BT 3x95+50 IRVE Cca NF C32-323	À venir	61 25 731
	CAB N AR BT 3X150+70 IRVE Cca NF C32-323	À venir	61 25 733
	CAB N AR BT 3X240+95 IRVE Cca NF C32-323	À venir	61 25 735
9	Coffret d'exploitation câbles IRVE 308x250x160	690410999	69 02 666
10	Kit d'extrémité rétractable à froid E2R pour ICT 40	690413999	
	Kit d'extrémité rétractable à froid E4R pour ICT 40	690414999	
11	Kit d'extrémité rétractable à froid IRVE 50-70	690411999	69 02 664
	Kit d'extrémité rétractable à froid IRVE 50-150	690412999	69 02 665

© Strasbourg Électricité Réseaux S.A.